ODDO BHF AVENIR EUROPE

Paris, le 7 mars 2023,

ODDO BHF Asset Management SAS a décidé, en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **Société de Gestion** ») du fonds ODDO BHF Avenir Europe (ci-après le « **Fonds** »), de procéder aux modifications suivantes :

- Modification de l'approche en sélectivité appliquée par le Fonds dans le cadre de la prise en compte de critères ESG conduisant à l'élimination d'au moins 20% de l'univers d'investissement comme ceci :

  - Modification du paragraphe mentionnant les exclusions afin de préciser l'application du socle commun d'exclusions de la Société de Gestion auquel s'ajoute des exclusions spécifiques au Fonds.

  - Modification du système de notation ESG. Afin de prendre en compte la note ESG des entreprises composant l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur des données et notations extra-financières fournies par un fournisseur externe de données, MSCI ESG Research. Des évaluations ESG supplémentaires de l'équipe de recherche de la Société de Gestion ou de tiers peuvent également être utilisées notamment dans le cas où un émetteur ne serait pas noté par MSCI.

- Introduction du mécanisme de plafonnement des demandes de rachats « gates » dans le cadre du renforcement des exigences de l'AMF relatif au fonctionnement des outils de gestion de liquidité.

	Avant modification	**Après modification**
Stratégie d'investissement	I. Première étape : exclusions sectorielles : Le Fonds ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent, des activités d'extraction et de production d'énergie liées au charbon, du pétrole, du gaz, des secteurs réglementés des services aux collectivités et des télécommunications. Par ailleurs, les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles seront également exclues.	I. Première étape : exclusions : **Le Fonds applique le socle commun d'exclusion** tel que détaillé dans la politique d'exclusion de la Société de Gestion, disponible sur le site « am.oddo-bhf.com ». Ce socle couvre notamment le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles. **Le Fonds applique également des exclusions spécifiques**. Ainsi, le Fonds ne pourra pas investir dans les secteurs réglementés des services aux collectivités et des télécommunications, de l'alcool, des jeux d'argent, du pétrole, du gaz ainsi que dans les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles.

	II. Deuxième étape : notation ESG : **Cette étape consiste à prendre en compte la note ESG d'une large majorité des entreprises composant l'univers d'investissement, que la note soit issue de notre notation interne ou de notre fournisseur externe de données extra-financières.** Ce processus de notation vient de nouveau réduire l'univers d'investissement du Fonds, pour déterminer son univers éligible : 1. les entreprises qui ne sont pas suivies par notre modèle interne ni par notre fournisseur externe de données extra-financières sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ; 2. les entreprises non suivies par notre modèle interne et se voyant attribuer la note ESG CCC ou B par notre fournisseur externe de données extra-financières MSCI ESG Ratings sont également systématiquement exclues de l'univers ; 3. enfin, les entreprises notées 1 sur 5 dans notre échelle de notation interne sur les piliers « capital humain » et/ou « gouvernance d'entreprise » sont également systématiquement exclues de cet univers. Notre processus d'analyse ESG interne combine deux approches : • « best-in-universe » : l'équipe de gestion privilégie les émetteurs les mieux notés quels que soit la taille et le secteur d'activité. • « best effort » : l'équipe de gestion valorise les démarches de progrès dans le temps chez les émetteurs, grâce au dialogue direct avec eux. Dans le cadre du processus de notation des entreprises, les critères suivants sont notamment analysés : - Environnement : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, gestion des risques liés au climat, etc…	II. Deuxième étape : notation ESG : **Cette étape consiste à prendre en compte la note ESG des entreprises composant l'univers d'investissement. A cet effet, l'équipe de gestion s'appuie sur des données et notations extra-financières fournies par un fournisseur externe de données, MSCI ESG Research**. Des évaluations ESG supplémentaires de l'équipe de recherche de la Société de Gestion ou de tiers peuvent également être utilisées notamment dans le cas où un émetteur ne serait pas noté par MSCI. Ce processus de notation vient de nouveau réduire l'univers d'investissement du Fonds, pour déterminer son univers éligible. Les entreprises les moins bien notées sont exclues de l'univers d'investissement. La notation moyenne du portefeuille sera égale ou supérieure à celle de l'indicateur de référence sur la base de cette notation. Pour le calcul de la moyenne du portefeuille, l'équipe de gestion tient compte de la pondération des valeurs dans le portefeuille. En cas de dégradation de rating ESG ou de changement de méthodologie de notation ESG ayant un impact sur la notation moyenne du portefeuille, le retour à une notation moyenne égale ou supérieure à celle de l'indicateur de référence se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marchés. L'application de cette méthodologie de sélection des valeurs (approche en sélectivité telle que décrite ci-dessus) conduit à l'exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement noté. L'analyse des controverses (accidents industriels, pollutions, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaine d'approvisionnement…) reposant sur les éléments fournis par notre fournisseur externe de données extra-financières, est intégrée au processus

	- Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation, santé et sécurité des employés …), gestion des fournisseurs, innovation, etc… - Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération…), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption, etc… Une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain et à la gouvernance d'entreprise qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, notre conviction est qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante font peser un risque majeur dans l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc sur sa valorisation. L'analyse des controverses (accidents industriels, pollutions, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaine d'approvisionnement…) reposant sur les éléments fournis par notre fournisseur externe de données extra-financières, est intégrée au processus de notation et influence directement la note ESG de chaque entreprise. Ce processus d'analyse ESG interne aboutit à une échelle de notation interne qui se divise en cinq rangs (5 étant la meilleure note et 1 la plus mauvaise note) : Opportunité forte ESG (5), Opportunité ESG (4), Neutre ESG (3), Risque modéré ESG (2) et Risque élevé ESG (1). Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.am.oddo-bhf.com. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière, les exclusions, les seuils d'exclusions ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.	de notation et influence directement la note ESG de chaque entreprise. Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.am.oddo-bhf.com. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière, les exclusions, les seuils d'exclusions ainsi que le processus de sélection ISR appliqué. La Société de gestion s'engage à ce qu'au moins 90% des émetteurs en portefeuille aient fait l'objet d'une notation ESG. Le processus d'investissement repose sur une gestion active basée sur le *stock picking* au sein de l'univers éligible. Le gérant investit dans des sociétés **de l'univers d'investissement** qui jouissent d'un réel avantage compétitif sur un marché à forte barrière à l'entrée et qui génèrent une rentabilité élevée à même d'autofinancer leur développement sur le long terme. Ces caractéristiques ressortent de l'analyse des gérants et sont choisies de manière discrétionnaire par ceux-ci.

	La Société de gestion s'engage à ce que les émetteurs représentant au moins 90% de l'actif net du Fonds aient fait l'objet d'une notation ESG. Le processus d'investissement repose sur une gestion active basée sur le stock picking au sein de l'univers éligible. Le gérant investit dans des sociétés **de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille**), qui jouissent d'un réel avantage compétitif sur un marché à forte barrière à l'entrée et qui génèrent une rentabilité élevée à même d'autofinancer leur développement sur le long terme. Ces caractéristiques ressortent de l'analyse des gérants et sont choisies de manière discrétionnaire par ceux-ci.	
Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »)	Non	Oui Seuil de déclenchement : 5% de l'actif net

Ces modifications n'ont pas d'impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque du Fonds.

Les autres caractéristiques du Fonds restent totalement inchangées.

Ces modifications entrent en vigueur le 10 mars 2023.

Les Documents d'informations Clés du Fonds, datés du 10 mars 2023, seront disponibles en langues française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, néerlandaise, portugaise et suédoise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Le prospectus, daté du 10 mars 2023, sera disponible en langues française et anglaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Le prospectus, les Documents d'Informations Clés du Fonds, le règlement ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du Fonds pour la Suisse peuvent également être obtenus gratuitement auprès du représentant et service de paiements en Suisse, RBC Investor Services Bank S.A., succursale de Zurich, Bleicherweg 7, 8027 Zurich, Suisse.